

N°DCS2025_03_012

 Département de l'Ain
 Arrondissement de Bourg-en-Bresse

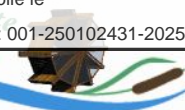
Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 001-250102431-20250326-DCS2025_03_12-DE

Syndicat mixte
 Veyle Vivante

S²LO

Nombre de délégués élus : 49
 Nombre de délégués en exercice : 49
 Nombre de délégués votants : 26
 (26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 26 mars 2025

Date de Convocation : 12 mars 2025

EPCI membres	Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Donne pouvoir à	Délégués suppléants	Présents	Absents	Délégués titulaires remplacés
Grand Bourg Agglomération	Henri BERNIGAUD			X		Alain BACONNET		X	
	François BOZONNET			X		Jean-Luc BERNARD		X	
	Bernard BRIDON	X				Christophe CHARTIER		X	
	Michel CHANEL		X			Isabelle COMTET		X	
	Baptiste DAUJAT	X				Yann CUBY		X	
	Guillaume FAUVET		X			Benoît FEUVRIER		X	
	Michel GIVORD			X		Stéphane GEORGE	X		Michel CHANEL
	Serge GUERIN			X		Magali GRACIO		X	
	Christophe JOLY			X		Christophe LAURENSON		X	
	Martial LOISY	X				Pascal LEGRAIS-BOUCHER	X		Guillaume FAUVET
	Franck MOISSON			X		Hubert MARTIN		X	
	Georges PICOT			X		Morgan MERLE		X	
	Françoise POTHIER			X		Jacques MEURENAND		X	
	Fabien RELAVE			X		Arnold MORANDAT		X	
Jean-Michel SIMONET	X				Fabienne PEDOUX		X		
Jean-Michel VANDEL	X				Fabien PUVILAND		X		
Communauté Communes de la Dombes	Gérard BRANCHY	X				Olivier BONNEFIN		X	
	Denis CHARNAY			X		Nicolas CLAIR		X	
	Jean-Marc CHATELET	X				Philippe DIARD		X	
	Francis DUMONT			X		Isabelle DUBOIS		X	
	Jean-François FERRIER			X		Gilles DUBOST		X	
	Bernard GILLET			X		Pascale ECORCE		X	
	André GIMOND			X		Pascal GAGNOLET		X	
	Arnaud GRAND		X			Jean-Michel GAUTHIER		X	
	Alain JAYR	X				Christine GRIMAUD		X	
	Ludovic LOREAU			X		Frédéric HAUPERT		X	
	Pascal MANGUELIN	X				Claire JACQUIER		X	
	Gérard MAURE			X		Hervé OTTAVIOLI		X	
	Chantal MUZY			X		Philippe PAILLASSON		X	
	Sonia PERI			X		Philippe PERREAULT		X	
	Laurent PERRADIN		X			Olivier POLLIN		X	
	Philippe POTTIER	X				Hubert SINARDET		X	
Noël RAVET	X				Didier VANDORT		X		
Communauté Communes de la Veyle	Guillaume AGATY		X			Jean-Claude AUBLANC	X		Paul BOULANGER
	Richard BOACHON	X				Jean-Jacques BILLET		X	
	Paul BOULANGER		X			Bernard CHEVALIER		X	
	Francis BOURGEOIS			X		Stéphanie COURTIAL		X	
	Vincent BROYER	X				Michèle DANNACHER		X	
	Michel DUBOST			X		Julien DAUJAT		X	
	Patrick DURANDIN	X				François GABILLET		X	
	Julien FARGEOT		X			Charlène LABALME		X	
	Jean-Louis GIVORD	X				Jean-Paul LAUNAY	X		Julien FARGEOT
	Pierre GONNARD		X			Joël MONIER		X	
	Christian LORIN	X				Florian MOREL		X	
	Jean-Marie MANIGAND			X		Alexandre MUZY		X	
	Luc MICHEL	X				Christian PACCOUD		X	
	Dominique MOREL	X				Claude RABUEL	X		Pierre GONNARD
	Vincent MOREL	X				Clément RENOUD		X	
Leslie VOLATIER	X				Matthieu ROBELIN	X		Guillaume AGATY	

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-six, à vingt heures, se sont réunis à la salle des fêtes de Grièges, sous la présidence dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article Collectivités Territoriales.

Président de séance :

Baptiste DAUJAT

Objet :

Affectation du résultat N-1 de la section de fonctionnement

EXPOSE

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, doit être affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles R2311-11 et R2311-12 ;

Vu la désignation de Monsieur Baptiste DAUJAT comme président de séance ;

Vu la tenue de la Commission Finances en date du 14 novembre 2024 ;

Considérant l'approbation des résultats de l'exercice 2024 apparaissant sur le Compte de Gestion et sur le Compte Administratif ;

Constatant que l'investissement fait apparaître aucun besoin de financement ;

Constatant un excédent cumulé de 193 397.41 € à la clôture de l'exercice 2024 en section de fonctionnement ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat 2024 de la section de fonctionnement comme suit :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DES 2 SECTIONS
A	Résultat reporté de N-1 (résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2023)	205 371,44 €	61 796,21 €	267 167,65 €
B	Recettes de l'exercice 2024 (N)	415 051,25 €	425 648,03 €	840 699,28 €
C	Dépenses de l'exercice 2024 (N)	427 025,28 €	408 079,59 €	835 104,87 €
D = B - C	Résultat de l'exercice 2024 (N)	-11 974,03 €	17 568,44 €	5 594,41 €
E	Part affectée à l'investissement lors de l'exercice 2024 (N)	0 €		0 €
F = A + D - E	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2024 (N)	193 397,41 €	79 364,65 €	272 762,06 €
G	Restes à Réaliser (RAR) en recettes		0 €	0 €
H	Restes à Réaliser (RAR) en dépenses		0 €	0 €
I = E + F - G	Résultat cumulé N corrigé des RAR		79 364,65 €	272 762,06 €
Affectation :				
Solde d'investissement reporté en recettes en R 001 (excédent de financement)		79 364,65 €		
Besoin de financement dégagé par la section d'investissement au compte 1068		0 €		
Report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 en recettes		193 397,41 €		

PRECISE que l'affectation ci-dessus sera reportée sur le budget de l'exercice 2024.

Fait et délibéré à Grièges, l'an, mois et jour susdits.



Délibération rendue exécutoire
Date de la publication : 28.03.2025

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante selon les termes de la réglementation en vigueur.